DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **14/11/2023**

Date de publication: 21/11/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : **036** Quorum : **22**

N° 001-201123

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur LEANDRE Yoann (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231120-201123_01-DE Reçu le 21/11/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 21/11/2023



Délibération n° 001-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

(donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS:

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Julie GABRIEL rapporte :

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les Collectivités Territoriales de plus de 20.000 habitants doivent présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport sont précisés par décret du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette délibération propose au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du Rapport Égalité Femmes/Hommes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les Articles I.2311-1-2 et D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, articles 61 et77,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, article 80 et suivants visant au renforcement de l'égalité professionnelle,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231120-201123_01-DE Reçu le 21/11/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

21/11/2023



Délibération n° 001-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE:

<u>ARTICLE Unique</u> : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20231120-201123_01-DE Reçu le 21/11/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 21/11/2023

